

TERMES DE RÉFÉRENCE

DEMANDE DE COTATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE ET L'ANALYSE DE DONNÉES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE INDUSTRIELLE (EEI) ET LA PRODUCTION PLUS PROPRE ET EFFICACE EN MATIÈRE DE RESSOURCES (RECP)

Titre du Projet

Améliorer la performance énergétique industrielle du Nigéria et la production plus propre grâce à des approches programmatiques et à la promotion de l'innovation dans les solutions technologiques propres

No. 3000089025

Mai 2023





Table des matières

1.INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.1 Pays bénéficiaire	3
1.2 Autorité Contractante	3
1.3 Introduction	3
2.OBJECTIFS DES TdR	4
3.ÉTENDUE DES TRAVAUX.....	4
4.LOGISTIQUE ET CALENDRIER	5
4.1 Localisation	5
4.2 Date de début et durée de la mission.....	5
4.3 Candidat sélectionné.....	5
4.4 Modules de travail et planning des livrables	5
5.LIVRAISON DES EQUIPMENTS.....	6
5.1 Lieu de livraison	6
5.2 Période de livraison.....	6
5.3 Taxes et douanes	6
5.4 Garantie fiscale et autres exigences générales.....	6
6.CONDITIONS D'ATTRIBUTION	7
7.EXIGENCES DE QUALIFICATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	7
7.1 Expériences professionnelle et technique	7
7.2 Exigences de qualification.....	7
7.3 Critères d'évaluation	7
8.RAPPORTS	8
9.PROCÉDURE DE CANDIDATURE	8
10.ANNEXES	8
Annexe A: Liste des équipements IEE-RECP.....	8



1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Pays bénéficiaire

République Fédérale du Nigéria.

1.2 Autorité Contractante

Centre pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique de la CEDEAO (CEREEC).

1.3 Introduction

Le Centre pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique de la CEDEAO (CEREEC) est le partenaire chargé de l'exécution du projet. Les objectifs du CEREEC sont d'aider les pays de la CEDEAO à améliorer l'accès à l'énergie, la sécurité énergétique et l'atténuation du changement climatique en promouvant un environnement favorable aux investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans divers domaines du développement durable. Le CEREEC fonctionnera comme un partenaire de gestion des connaissances du projet et comme un vecteur de diffusion régionale des différentes méthodologies du projet ainsi qu'un mécanisme de rétention de l'expertise internationale.

Le projet "Améliorer la performance énergétique industrielle du Nigéria et la production plus propre grâce à des approches programmatiques et à la promotion de l'innovation dans les solutions technologiques propres (Projet NGN IEE-RECP)" vise à accélérer l'adoption de l'efficacité énergétique industrielle (EEI) et à améliorer les performances environnementales des entreprises dans le cadre plus large des meilleures pratiques et des approches innovantes en matière d'efficacité des ressources et de production plus propre (RECP) au sein de petites, moyennes et grandes entreprises industrielles sélectionnées au Nigéria. Cela permettra non seulement d'inculquer l'efficacité et l'optimisation de l'énergie industrielle, l'efficacité des matériaux, de l'eau et des produits chimiques et la production plus propre, mais aussi de contribuer à la durabilité environnementale, à l'amélioration de l'accès à l'énergie et à l'amélioration financière de l'industrie. Le projet ciblera principalement [mais pas exclusivement] les sous-secteurs suivants dans les zones industrialisées du Nigéria (Warri, Asaba/Onitsha, Aba, Port Harcourt, Calabar, Kano, et Kaduna) : (i) matériaux de construction (briques, ciment, bois et autres intrants) ; (ii) fer et acier ; (iii) métaux non ferreux ; (iv) transformation alimentaire ; (v) agriculture ; (vi) verre ; (vii) brasseries et distilleries ; et (viii) sous-secteurs manufacturiers, y compris la production de véhicules automobiles. En ce qui concerne le domaine thématique du RECP, le projet déploiera et institutionnalisera au niveau national l'ensemble des normes d'assistance technique RECP de l'ONUDI qui impliquent l'application continue de stratégies environnementales préventives aux processus, produits et services afin d'accroître l'efficacité et de réduire les risques pour l'homme et l'environnement. Le RECP aborde trois dimensions de la durabilité individuellement et en synergie : (i) l'efficacité de la production, qui met l'accent sur l'optimisation de l'utilisation productive des ressources naturelles - matériaux, produits chimiques, énergie et eau ; (ii) la gestion de l'environnement, qui traite de la minimisation des impacts sur les environnements et la nature par la réduction des déchets et des émissions ; et (iii) l'amélioration sociale, qui vise à minimiser les risques industriels/chimiques pour le bien-être des travailleurs et des communautés. Le projet EEI/RECP



du Nigéria comprend cinq composantes d'activités principales et une sixième composante de suivi et d'évaluation :

- i. *Composante 1: Renforcement des politiques industrielles et environnementales nationales et des cadres réglementaires pour les normes relatives à l'EEI et à la gestion de l'environnement.*
- ii. *Composante 2 : Programme modulaire de formation et de renforcement des capacités du SMÉ/SOE de l'EEI et du RECP pour les entreprises industrielles et les services de conseil en ingénierie.*
- iii. *Composante 3 : Programme de pilotage et de démonstration du SMÉ, des SOE et du RECP.*
- iv. *Composante 4 : Renforcement des investissements dans l'amélioration de l'efficacité énergétique industrielle et la production plus propre dans les sous-secteurs pertinents de l'industrie nigériane.*
- v. *Composante 5 : Sensibilisation, promotion, création d'une demande de services et partage des enseignements tirés de l'expérience dans les domaines du SMÉ industriel et commercial, des SOE et du RECP.*

2. OBJECTIFS DES TdR

Le CEREEC doit fournir certains équipements de mesure nécessaires à la collecte et à l'analyse des données de l'EEI et du RECP pour mener à bien la mise en œuvre du système de management de l'énergie (SMÉ) basé sur la norme ISO 50001 et la mise en œuvre du RECP basé sur la série ISO 14000. En conséquence, le CEREEC a engagé un consultant international et professionnel, Fegerl Consulting - Studio Salzburg, pour identifier certains équipements pertinents qui seront utilisés pour la mise en œuvre du projet.

L'objectif global de ce TdR est donc de demander un devis pour la liste des équipements nécessaires à la collecte des données d'EEI pour évaluer le SMÉ sur la base de la norme ISO 50001 et des données RECP pour évaluer la production plus propre sur la base de la série ISO 14000.

Les objectifs spécifiques sont :

- Devis pour les équipements pour l'EEI et le RECP (Voir liste jointe en Annexe A)
- Détails des équipements

Approvisionnement en électricité au Nigéria

N.B. Conditions d'alimentation des appareils électriques : le Nigéria fonctionne avec une tension d'alimentation de 230V et une fréquence de 50 Hz.

3. ÉTENDUE DES TRAVAUX

Le présent appel d'offres est divisé en plusieurs modules de travail :

- i. Faire un devis de la liste des équipements permettant d'atteindre l'objectif fixé pour l'EEI et le RECP.
- ii. Fournir le manuel d'utilisation de chaque équipement.



- iii. Organiser des formations (virtuelles ou physiques) sur l'utilisation et la maintenance des équipements.

4. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

4.1 Localisation

Les services seront fournis aux adresses suivantes :

- le siège des consultants et
- les Institutions partenaires à Lagos, Nigéria

4.2 Date de début et durée de la mission

La durée requise pour fournir le devis pour tous les équipements ci-dessus, y compris le manuel d'utilisation de l'équipement, est de 10 jours ouvrables au maximum.

- Démarrage des travaux: 04 Mai 2023
- Fin des travaux: 30 Juin 2023.

Les offres seront envoyées au CEREEC à l'adresse : iee-recp@ecreee.org

4.3 Candidats sélectionnés

Les candidats retenus recevront une lettre de nomination du CEREEC pour la fourniture des équipements avec un délai de livraison spécifié en fonction de la localisation du fournisseur et le mode de paiement à convenir.

4.4 Modules de travail et planning des livrables

Le calendrier des activités est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1 : Calendrier et résultats attendus

Activités /Tâches	Dates	Délais	Livrables
1. Date de publication et délai de publication des TdR	04 Mai 2023	15 Juin, 2023	– TdR publiés – Candidatures recues
2. Ouverture des offres	15 Juin 2023	15 Juin 2023	Par CEREEC
3. Evaluation des offres	16 Juin 2023	23 Juin 2023	Par CEREEC
4. Compilation du rapport d'évaluation	23 Juin 2023	23 Juin 2023	CEREEC
5. Sélection du candidat retenu, lettre de nomination et signature du contrat	26 Juin 2023	27 Juin 2023	Fournisseur sélectionné
6. Livraison des équipements	28 Juin 2023	28 Juillet 2023	Equipements livrés
7. Paiement au fournisseur de l'offre retenue	30 Juin 2023	15 Août 2023	Paiement effectué
8. Livraison des équipements à l'Unité de Gestion du Projet	15 Août 2023	15 Août 2023	Equipements livrés à l'UGP



5. LIVRAISON DES EQUIPMENTS

Le fournisseur doit envoyer un devis pour l'équipement, y incluant :

- tous les câbles d'interconnexion nécessaires ;
- le logiciel de collecte et de traitement des mesures.
- les manuels d'utilisation.

5.1 Lieu de livraison

Tous les équipements/instruments énumérés doivent être livrés au bureau de MAN situé à Lagos, au Nigéria.

5.2 Période de livraison

Veuillez-vous référer au tableau 1 ci-dessus.

5.3 Taxes et douanes

Les offres doivent être faites hors TVA et autres taxes applicables.

5.4 Garantie fiscale et autres exigences générales

- Tous les articles doivent être garantis pour une période minimale de 12 mois et conformément à la garantie donnée par le fabricant. Le fournisseur doit garantir la qualité et l'exhaustivité des équipements, conformément à leurs spécifications et aux considérations de sécurité mentionnées ci-dessus.
- Les garanties mécaniques, électriques, de performance et de sécurité doivent être proposées pour une période d'au moins 12 mois après la livraison et l'acceptation des équipements.
- Tous les équipements/instruments de mesure doivent être accompagnés d'un certificat d'étalonnage valable 12 mois à compter de la date d'achat.
- La liste des pièces de rechange standard, telles que les connecteurs de câbles et les raccords pour 12 mois, doit faire partie intégrante de l'offre.
- Le fournisseur doit avoir un représentant/agent local situé au Nigéria qui peut assurer la maintenance de l'équipement (si nécessaire) et fournir les pièces de rechange requises.
- Tous les logiciels de programmation (par exemple, le système d'exploitation) doivent être inclus.
- Les packs de charge des équipements doivent être configurés pour la configuration des prises électriques du Nigéria.
- La documentation technique suivante doit être fournie avec l'offre :
 - les catalogues des équipements;
 - les coordonnées du représentant local, de l'agent ou du distributeur agréé.
- La documentation technique suivante doit être fournie en format papier et en format électronique lors de la livraison des marchandises.
 - Instructions d'assemblage ;
 - Manuel d'utilisation ;
 - Manuel d'entretien – Manuel de maintenance et de sécurité ;
 - Certificat d'étalonnage.



6. CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le CEREEC se réserve le droit de répartir l'attribution du marché entre tous les fournisseurs, dans toutes les combinaisons qu'elle jugera appropriées. Si l'offre est soumise sur une base "tout ou rien", il convient de l'indiquer clairement dans votre réponse à cet appel d'offres.

7. EXIGENCES DE QUALIFICATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

7.1 Expériences professionnelle et technique

Le fournisseur d'équipements doit avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle générale dans la fourniture, l'exploitation et l'entretien des équipements demandés. Le prestataire doit avoir une expérience de travail avec des organisations régionales en Afrique de l'Ouest ou de pays africains et des organisations internationales telles que l'ONU ou d'autres organisations internationales de développement et plus particulièrement au Nigéria.

7.2 Exigences de qualification

- Reconnu et/ou enregistré en tant que personne morale (copie du certificat d'enregistrement) avec au moins cinq (5) ans d'expérience dans la fourniture d'équipements similaires.
 - **Rentabilité**
- Le ratio de marge bénéficiaire ou le ratio de rendement des actifs doit de préférence être positif. En cas de ratio de marge bénéficiaire négatif, le CEREEC peut demander des documents supplémentaires et/ou adapter les conditions de paiement.
 - **Solvabilité**
- Le ratio de solvabilité doit de préférence être supérieur à un (1). En cas de solvabilité négative, l'ONUDI peut demander des documents supplémentaires et/ou adapter les conditions de paiement.
 - **Chiffre d'affaires**
- Le chiffre d'affaires annuel moyen des trois (3) dernières années (ou de la période d'activité du soumissionnaire si elle n'a pas encore atteint trois (3) ans) doit être au moins une fois supérieur à la valeur prévue du marché.
- États financiers/bilans vérifiés des trois dernières années.
- Formulaire d'information bancaire de l'ONUDI dûment rempli.
- Déclaration de confirmation de l'ONUDI complétée.

7.3 Critères d'évaluation

- Conformité aux spécifications techniques;
- Distributeurs/fournisseurs agréés;
- Livraison des équipements/outils au plus tard 6 semaines après la commande ;
- La validité des offres est de soixante (60) jours ;
- Représentation locale/régionale;
- Catalogues complets et informations sur les équipements proposés, y compris l'origine des marchandises.



Note aux fournisseurs :

L'économie circulaire est un système économique qui s'attaque aux défis environnementaux mondiaux tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, les déchets et la pollution. Il s'agit d'un cadre de quatre principes, guidés par la conception : éliminer les déchets et la pollution, maintenir les produits et les matériaux en usage, régénérer les écosystèmes naturels et utiliser les énergies renouvelables. **Les soumissionnaires sont encouragés** à présenter la circularité et la durabilité des produits en conformité avec les principes économiques, sociaux et de gouvernance. (<https://www.unglobalcompact.org/takeaction/leadership/integrate-sustainability/roadmap/supply-chain>).

8. RAPPORTS

Les rapports doivent être rédigés en anglais.

Défaut de services des parties

Afin d'évaluer les progrès, d'identifier les difficultés et de prendre rapidement les mesures appropriées pour les surmonter, le prestataire de services doit informer la direction du projet CERESEC immédiatement par écrit, en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : cdiarra@ecreee.org de **toute** difficulté rencontrée dans la fourniture des services contractuels.

AVERTISSEMENT

Toutes les informations, figures et données présentées dans ces termes de référence sont la propriété du CERESEC et sont protégées par des droits d'auteur. Aucune partie de ce document ne doit être utilisée à des fins autres que la préparation de la proposition.

9. PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Le fournisseur/vendeur doit soumettre son offre en anglais et par voie électronique avant le **27 juin 2023, 23:59 UTC-1**. Le fournisseur soumet son offre en anglais à : iee-recp@ecreee.org.

10. ANNEXES

Annexe A: Liste des équipements IEE-RECP

